RÈGLEMENT TECHNIQUE

TEAMGYM

2023-2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. **Organisation FFGym**	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. **Organisation Compétitive TEAMGYM**	11
PRÉSENTATION	12
PROGRAMME GÉNÉRAL	13
PRÉCISIONS	14
FÉDÉRAL	15
PERFORMANCE	18
FILIÈRE EUROPE	19
3. **Règlementation générale**	20
GÉNÉRALITÉS	21
MÉDICAL	22
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	23
GESTION INFORMATIQUE	24
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	25
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	26
GYMNASTES	27
ENTRAÎNEURS	28
JUGES	29

PRÉAMBULE

Les événements compétitifs prévus au calendrier national 2022-2023 ont tous pu être réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

La saison 2023-2024 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, dans la continuité des évolutions récentes.

Dès le début 2024, la gestion administrative des juges s'intégrera dans la chaîne des outils FFGym et permettra notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après sa mise en place la saison dernière en GAM, GAF et GR, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TR, GAC, et AER. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2023-2024 à toutes et à tous.

1.

Organisation FFGym

p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES		3 BESOINS POUR LA FFGYM
GYMNASTES HAUT-NIVEAU	ÉLITE	Identifier les collectifs France
GYMNASTES CONFIRMÉS	PERFORMANCE	Afficher une gym avec un niveau d'exigence
GYMNASTES DÉBUTANTS / INTERMÉDIAIRES	FÉDÉRAL	Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent

PERFORMANCE
Gymnastes confirmés

FÉDÉRAL
Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

3 organisations :

- Régions avec fusion et PACA
- Régions sans fusion
- Corse et Outre-Mer

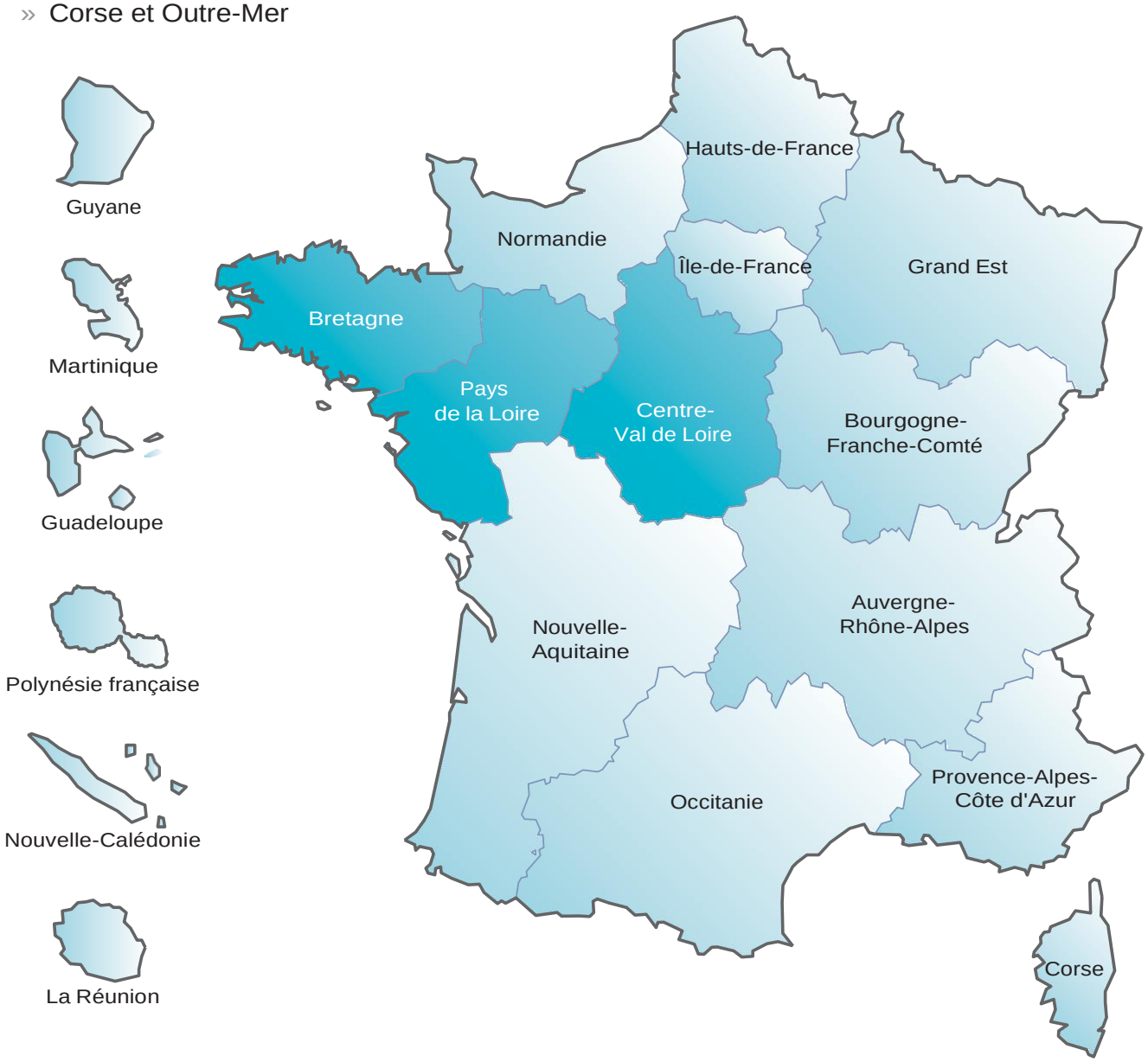

RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION

Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» 2 inter-régions en AÉROBIC

» Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

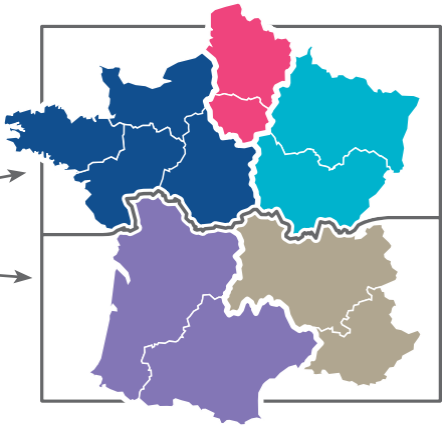

LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires

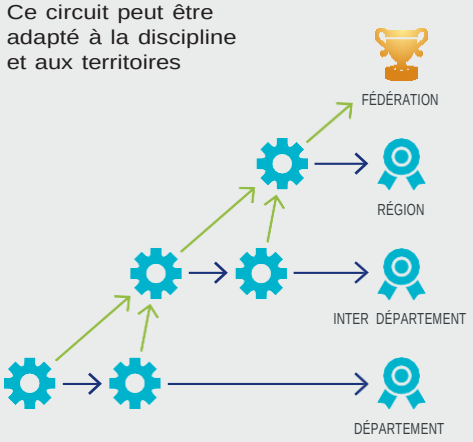

PERFORMANCE

Circuit ou sélective

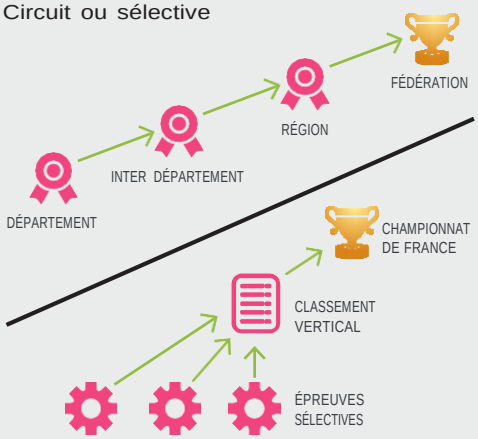

RÉGIONS SANS FUSION

FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires

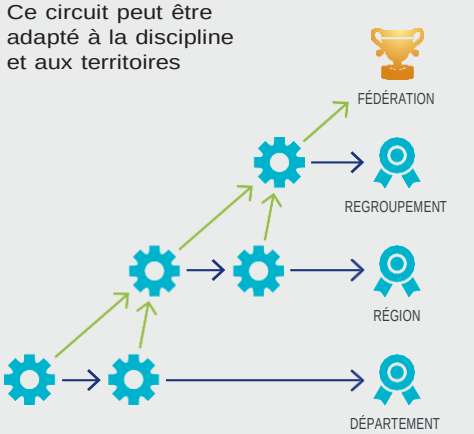

PERFORMANCE

Circuit ou sélective

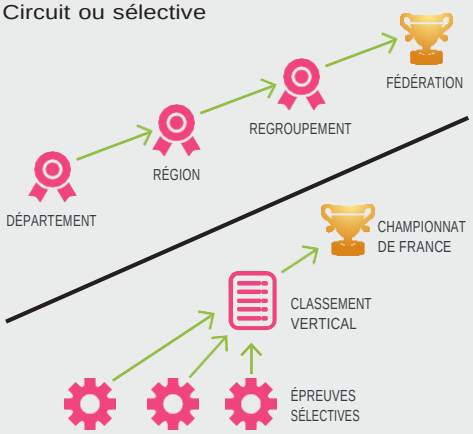

Compétition d'orientation · Épreuve sélective · Finale de l'échelon · Championnat de l'échelon et épreuve sélective · Orientation vers l'échelon supérieur · Maintien à l'échelon actuel

LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.

ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

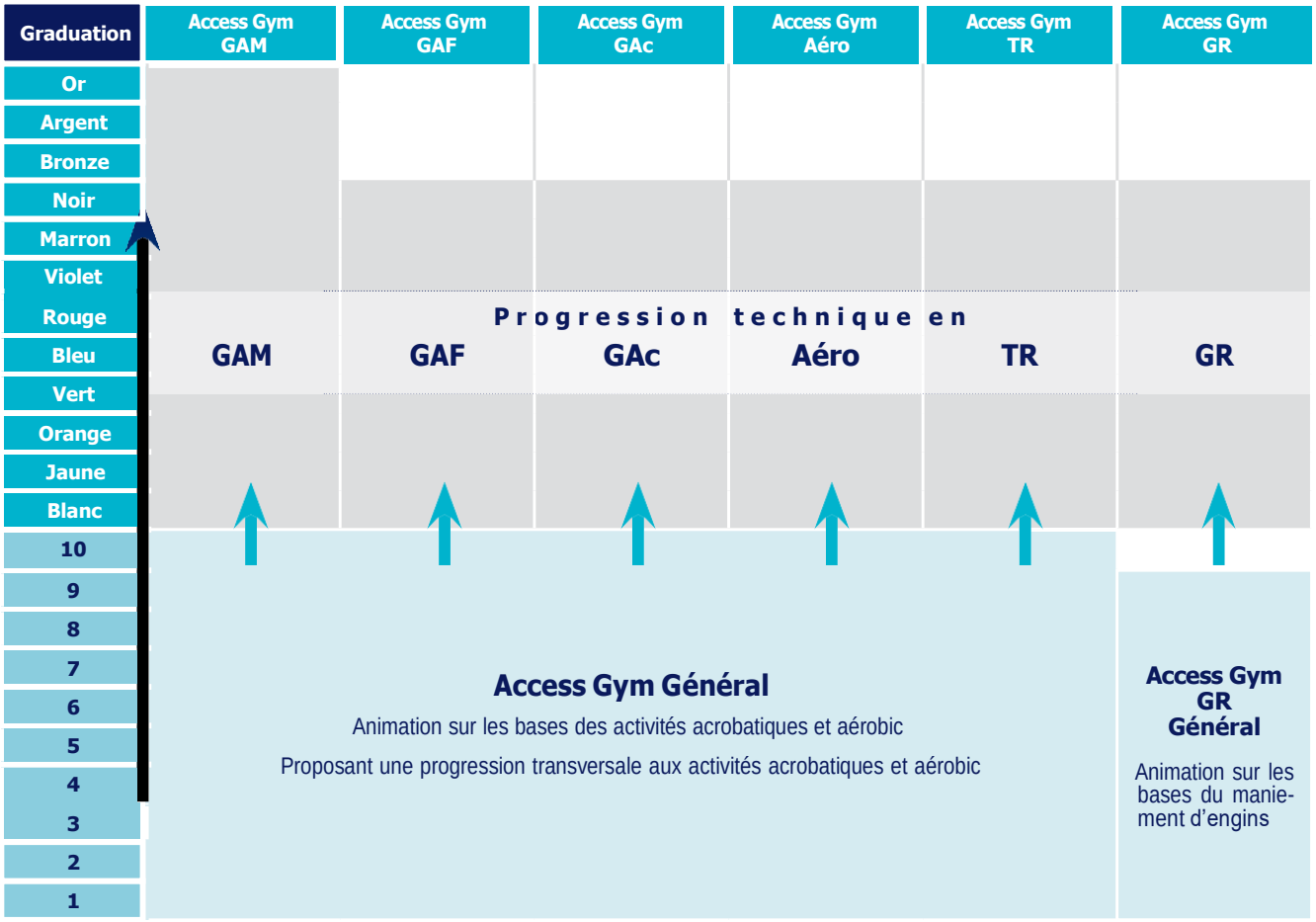

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- Access Gym Général et GR Général
- Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces évènements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;
- Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entrainement ;
- Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2023-2024, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, TR, GAc et AER.

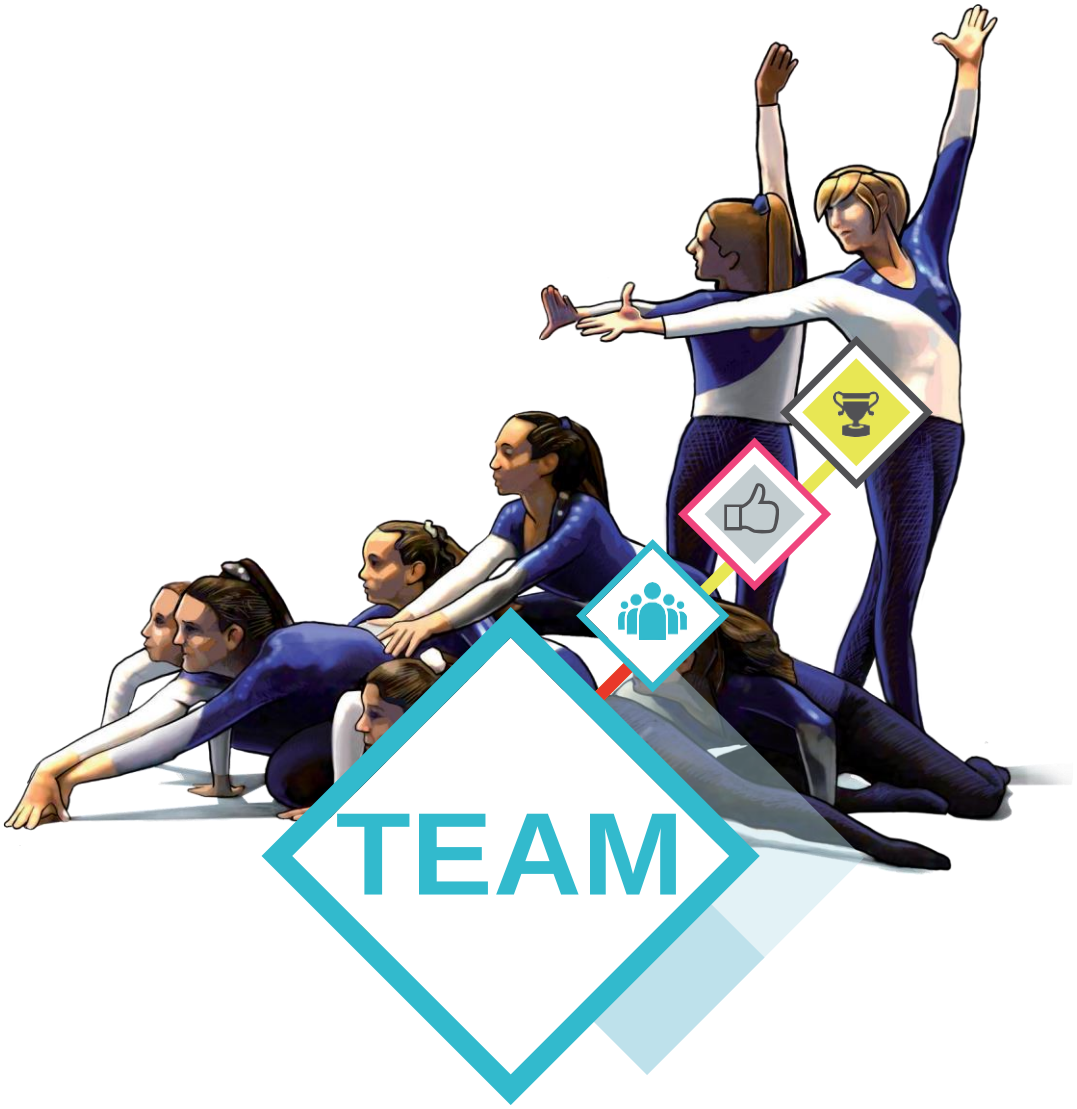

2.

Organisation Compétitive TEAMGYM

p12 PRÉSENTATION
p13 PROGRAMME GÉNÉRAL
p14 PRÉCISIONS
p15 FÉDÉRAL
p18 PERFORMANCE
p19 EUROPE

PRÉSENTATION

» La filière Europe est organisée tous les ans et fait l'objet d'une qualification pour les Championnats d'Europe les années paires. Les dispositions sont précisées dans une lettre FFGym TeamGym.

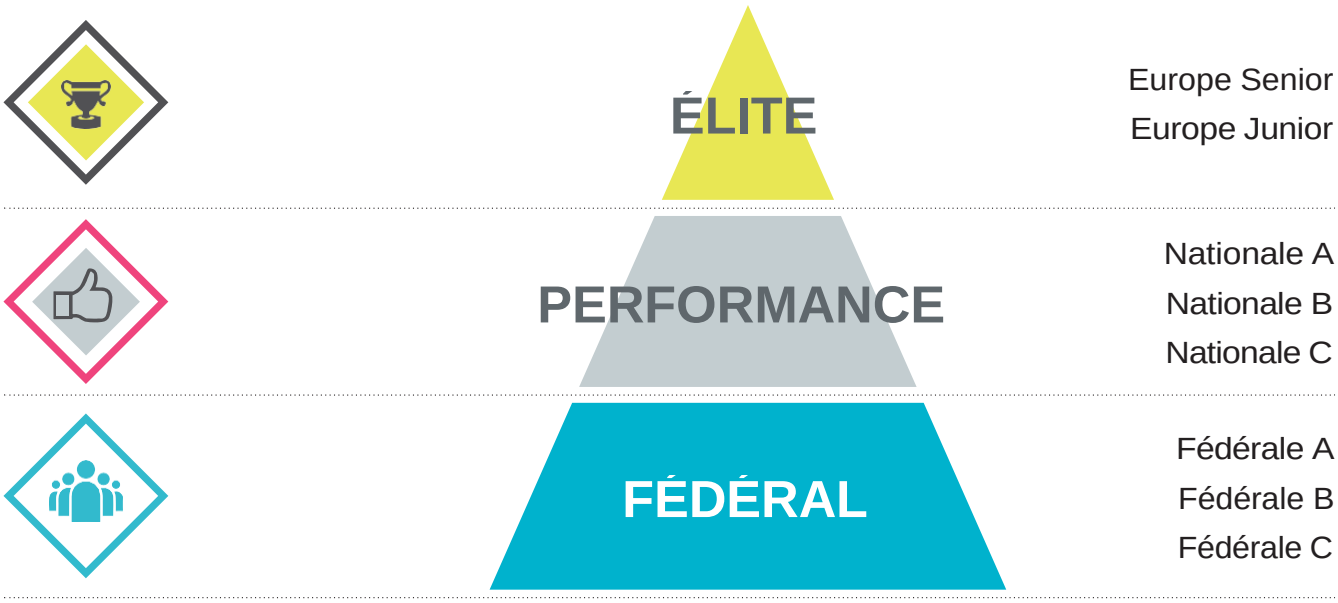

» Une seule finale nationale pour toutes les catégories.

PROGRAMME GÉNÉRAL

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	CATÉGORIE	10 ans 2014	11 ans 2013	12 ans 2012	13 ans 2011	14 ans 2010	15 ans 2009	16 ans 2008	17 ans 2007	25 ans et +	Agrès	Format Programmes	Programme	Finalité
EUROPE	SENIOR	SENIOR MIXTE							16 ans et +			MT/TU/SOL	8 à 10 gymnastes	Code Europe	Finalité nationale (Sélection Championnats d'Europe)
		SENIOR MAS							16 ans et +						
		SENIOR FEM							16 ans et +						
	JUNIOR	JUNIOR MIXTE					14 - 17 ans								
		JUNIOR MAS					14 - 17 ans								
		JUNIOR FEM					14 - 17 ans								
PERFORMANCE	NATIONALE A	CAT. UNIQUE			12 ans et +							MT/TU/SOL	6 à 12 gymnastes	Code FFG	Finalité nationale (Championnat de France)
		JUNIOR					14-17 ans								
	NATIONALE B	MIX/MAS			12 ans et +										
		FEM			12 ans et +										
		JUNIOR					14-17 ans								
	NATIONALE C	CAT. UNIQUE			12 ans et +										
		JUNIOR	10 - 15 ans												
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	ADULTE									25 ans et +	MT/TU/SOL	6 à 12 gymnastes	Code FFG	Finalité nationale (Trophée Fédéral)
		MIX/MAS			12 ans et +										
		FEM			12 ans et +										
		CAT. UNIQUE	10 - 15 ans												
	FÉDÉRALE B	ADULTE									25 ans et +				
		MIX/MAS			12 ans et +										
		FEM			12 ans et +										
		CAT. UNIQUE	10 - 15 ans												
	FÉDÉRALE C	CAT. UNIQUE	10 ans et +									MT/TU	3 à 5 gymnastes	Code FFG aménagé	Finalité régionale

PRÉCISIONS (HORS FÉDÉRALE C)

LES ENGAGEMENTS

» Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.

» Les équipes qualifiées sont automatiquement engagées. Les clubs devront finaliser leur(s) engagement(s) par voie informatique, dans le respect des modalités et du délai de forclusion.

» Les clubs ne souhaitant pas participer à la finale nationale devront le déclarer au plus tard lors de leur compétition de région ou regroupement. Au-delà de cette date c'est la réglementation générale de gestion des forfaits qui s'applique, pages 21 et 25 de cette brochure.

» Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.

» Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison :

- Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
- En Fédéral, pas de passage possible de Fédérale B à Fédérale A et inversement ;
- En Performance, pas de passage possible de Nationale C à Nationale B ou de Nationale C à Nationale A ou de Nationale B à Nationale A et inversement.

» Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Ces modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.

» À moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif (pour le FestiGym, se référer aux informations sur le mini-site de la compétition).

» Pour concourir, une équipe doit être composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.

» Pour une équipe composée de 6 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins de 6 gymnastes, avec application des pénalités de la brochure des programmes correspondante.

» Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

» Un jury est constitué pour chaque catégorie.

» Chaque club a l'obligation de fournir le nombre de juges demandés. Ceux-ci doivent être brevetés et recyclés.

» Àdéfaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.

LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

» Sont disponibles courant décembre dans la base documentaire TeamGym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :

- La liste des difficultés autorisées ;
- Les fiches de difficultés (vierges) au format Excel.

» Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté, ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités de la brochure des programmes.

» Pour la finale nationale, un formulaire est accessible depuis le mini-site de la compétition. ATTENTION : La compétition est gérée directement avec les fichiers informatiques.

» Les clubs doivent pouvoir fournir, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

La compétition TeamGym se déroule :

- Avec une salle spécifique pour l'échauffement corporel (30 minutes) ;

» Avec un échauffement sur le plateau de compétition pour le mini-trampoline et le tumbling : 2 minutes en Fédérale B et Fédérale A, 4 minutes en Nationale C, Nationale B et Nationale A, 6 minutes en Europe.

MATÉRIEL

Pour toutes les catégories :

» Au sol : Un praticable non dynamique (mousse + moquette) avec une surface d'évolution de 12 x 12 m,

- Au mini-trampoline :
- Une table de saut de 1,35m (hors Fédérale A et Fédérale B),
- Un mini-trampoline,
- Une course d'élan comprise entre 22m et 25m,
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- Seuls les mini-trampolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés,
- Un décamètres de 25 mètres

» Au tumbling :

- Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- A défaut, pour les compétitions autres que la finale nationale, une piste d'acrobatie pourra être utilisée.
- Un décamètres de 25 mètres.

FÉDÉRALE C

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.

CIRCUIT COMPÉTITIF

» Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).

» Participation obligatoire à l'étape inter-département ou région.

» Le niveau région ou regroupement constitue la finalité de la Fédérale C.

» Temps d'échauffement à l'agrès : 2 minutes.

LES ENGAGEMENTS

» Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 3 gymnastes minimum et 5 gymnastes maximum.

» Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.

» Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison :

- Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
- En Fédéral, pas de passage possible de Fédérale C à Fédérale B ou Fédérale A et inversement ;

» Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Ces modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.

» À moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif.

» Pour concourir, une équipe doit être composée de 3 gymnastes minimum et 5 gymnastes maximum.

» Pour une équipe composée de 3 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins de 3 gymnastes, avec application des pénalités de la brochure des programmes correspondante.

» Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

» Un jury est constitué pour chaque catégorie.

» Chaque club a l'obligation de fournir le nombre de juges demandés. Ceux-ci doivent être brevetés et recyclés.

» À défaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.

LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

» Sont disponibles courant décembre dans la base documentaire TeamGym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :

- La liste des difficultés autorisées ;
- Les fiches de difficultés (vierges) au format Excel.

» Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté, ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités de la brochure des programmes.

» Les clubs doivent pouvoir fournir, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

MATÉRIEL

» Au mini-trampoline :

- Un mini-trampoline,
- Une course d'élan comprise entre 22m et 25m,
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- Seuls les mini-trampolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés,

» Au tumbling :

- Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- A défaut, une piste d'acrobatie pourra être utilisée.

FÉDÉRALE A & B

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.

CIRCUIT COMPÉTITIF

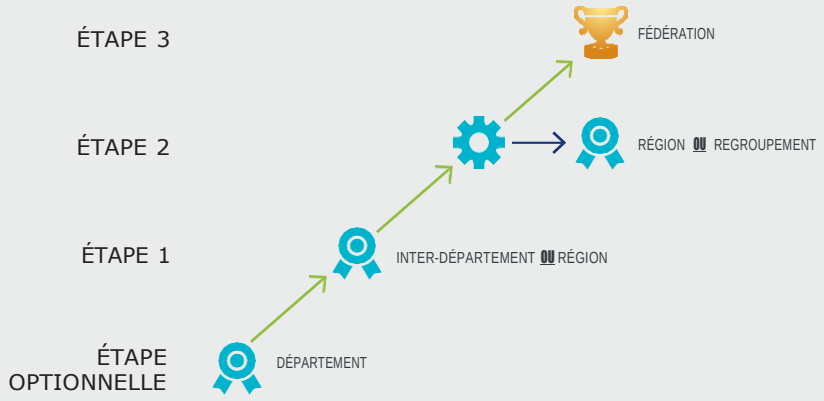

» Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).

» Participation obligatoire aux étapes inter-département ou région et région ou regroupement pour accéder au Trophée Fédéral.

» Un quota peut être mis en place pour la qualification à la finale nationale si le volume total d'engagés est supérieur au nombre d'équipes pouvant être accueillies.

» Dans ce cas, il est organisé une finale régionale ou regroupement pour les équipes non qualifiées pour le Trophée Fédéral.

FINALE A / FINALE B / FINALE C / FINALE D

» Les règles suivantes sont appliquées en prenant en compte le nombre d'équipes qui participent aux compétitions région ou regroupement, après déduction des équipes ayant indiqué leur forfait pour la finale nationale.

» La finale B est organisée uniquement si plus de 34 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B.

» La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et finale B, et les autres en finale C.

» La finale D est organisée uniquement si plus de 74 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en Finale A, B et C et les autres en finale D.

» L'attribution du nombre de places dans chaque finale est réalisée en fonction du volume d'équipes dans chaque territoire.

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.

CIRCUIT COMPÉTITIF

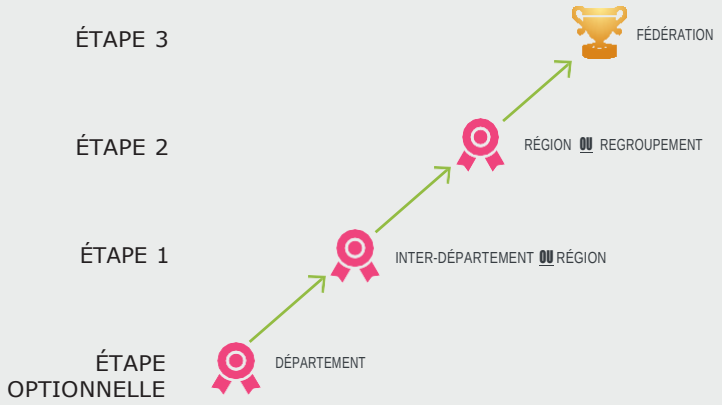

- Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- Participation obligatoire aux étapes inter-département ou région et région ou regroupement pour accéder au championnat de France.
- Un minima total points est mis en place pour la qualification à la finale nationale. Il est communiqué en cours de saison via une lettre FFGym TeamGym.

FINALE A / FINALE B / FINALE C / FINALE D

- Les règles suivantes sont appliquées en prenant en compte le nombre d'équipes qui participent aux compétitions région ou regroupement, après déduction des équipes ayant indiqué leur forfait pour la finale nationale.
- La finale B est organisée uniquement si plus de 34 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B.
- La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et finale B, et les autres en finale C.
- La finale D est organisée uniquement si plus de 74 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en Finale A, B et C et les autres en finale D.
- L'attribution du nombre de places dans chaque finale est réalisée en fonction du volume d'équipes dans chaque territoire.

EUROPE JUNIOR & SENIOR

TEAM

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans les lettres FFGym TeamGym.

CIRCUIT COMPÉTITIF

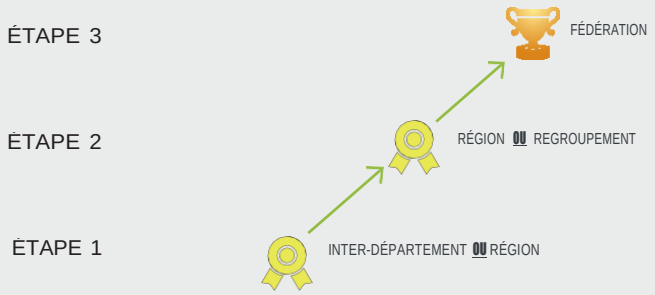

COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

» Les gymnastes composant une équipe dans la filière Europe doivent être :

- Issus du même club à titre principal ou secondaire et le représentant ;
- Ou issus de clubs différents, à titre principal ou secondaire, et représentant un comité départemental ou un comité régional. Dans ce cas, les gymnastes doivent être licenciés au titre d'un club ayant son siège dans le ressort territorial du comité départemental ou régional qu'ils représentent ;
- Lors des qualifications pour le championnat d'Europe :
  - La composition d'une équipe Europe doit respecter la règlementation European Gymnastics et la brochure des programmes TeamGym European Gymnastics en vigueur ;
  - Seuls les gymnastes de nationalité française peuvent représenter la France lors des championnats d'Europe et par conséquent participer aux qualificationspourcettecompétition;
  - La liste de gymnastes composant l'équipe peut être élargie à 14. Seuls les gymnastes figurant sur cette liste pourront participer aux championnats d'Europe ;
  - La liste doit être transmise la veille de la compétition qualificative, au format électronique ;
  - Le changement de 2 gymnastes de la liste, pour raisons médicales, est autorisé (certificat médical obligatoire).

CONDITIONS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

» Une équipe masculine, une équipe mixte et une équipe féminine peuvent être sélectionnées par la Commission Nationale Spécialisée TeamGym en Junior et en Senior. La compétition est jugée sur la brochure des programmes EG en vigueur. Cependant, un aménagement matériel est réalisé :

- Sol : praticable non dynamique 12m x12m ;
- Mini Trampoline : table de saut règlement European Gymnastics, tapis règlement FFGym. Les équipes peuvent amener leur mini trampoline (sous réserve de modification de la réglementation European Gymnastics) ;
- Tumbling : piste FIG.

» Les triples rotations ne sont pas autorisées dans toutes les étapes sélectives et lors des championnats d'Europe.

» Les modalités de sélection sont précisées dans une lettre FFGym TeamGym.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

» Les équipes sélectionnées doivent porter les couleurs et les équipements de la FFGym durant toutes les phases compétitives (qualification et finale).

» Durant le championnat d'Europe chaque équipe sélectionnée peut trouver son hébergement par ses propres moyens, sans réserver dans les hôtels du COL et donc au même endroit que les officiels de la FFGym. Cependant toutes les équipes doivent être présentes aux réunions organisées par le chef de délégation et/ou le juge durant la manifestation et se rendre à ces points de rencontre par leurs propres moyens.

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

» La filière Europe est ouverte aux équipes de pays étrangers, la participation de celles-ci étant à leurs frais.

» Deux classements seront réalisés, celui de l'Open avec toutes les équipes et celui du championnat de France avec uniquement les équipes affiliées à la FFGym.

3.

Règlementation générale

p21 GÉNÉRALITÉS

p22 MÉDICAL

p23 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p24 GESTION INFORMATIQUE

p25 CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT

p26 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p27 GYMNASTES

p28 ENTRAÎNEURS

p29 JUGES

GÉNÉRALITÉS

» Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.

» Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

» Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.

» Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.

» Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

» Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

» Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

» Un classement des clubs sera établit à l'issu de la saison sportive 2023-2024. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mise en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

» Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.

» Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.

» Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

» Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

» Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.

- Surface : au maximum 200 cm^2, libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.

» Gymnastes : tenue de compétition.

- Surface : au maximum 60 cm^2, fond inclus.
- Toute publicité dans le dos est interdite.

» Ces publicités ne doivent pas être provocantes.

» Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

» L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.

» Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
PERFORMANCE + FILIÈRE EUROPE	» Pour les licenciés majeurs et mineurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en catégorie Europe, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

CAS D'EX ÆQUO

» En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.

» En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex aequo sont tous qualifiés.

» En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsteamgym@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

» Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ; (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire…) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 27).

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

e-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

» Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.

» Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.

» Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

» Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym TeamGym de la saison en cours.

» La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

» Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;

» Pour les finales nationales :

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
- Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

» 1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.

» 2ème possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104
  Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA
  75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

» Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

» Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

» Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

» Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.

» De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.

» Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

» Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

» Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.

» Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.

» Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

» Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TEAMGYM

» Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.

» En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG).

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
24-25-26 mai 2024	Championnat de France & Trophée fédéral (Festigym)

Se référer au calendrier des compétitions 2023-2024 pour la date limite des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives

DROITS D'ENGAGEMENT

COMPÉTITION	ÉQUIPE
EUROPE - Championnat de France	50€
PERFORMANCE Championnat de France	50€
FÉDÉRAL Trophée Fédéral	44€

» Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

» Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales, à l'exception des niveaux de pratique Elite et Performance pour lesquels les droits d'engagement sont fixés à 65 %.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compé tition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par la brochure des programmes et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC	DC	RJ	DF
Gestionnaire de Compétition	Directeur de la Compétition	Responsable des Juges	Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 22)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie DC » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par équipe	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -1 pt sur la note finale au sol RJ
REMPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres	» présence d'un gymnaste non autorisé DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE	» tenue conforme à la brochure des programmes FFGym » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue non réglementaire DC RJ	» Se référer à la brochure des programmes FFGym RJ
PALMARÈS	» seules les 3 premières équipes de chaque catégorie assistent au palmarès en tenue de compétition.Cette mesure est prise pour des raisons d'organisation et de sécurité » équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 21 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge	» forfait non signalé DC	» amende : DF • Équipe : 200 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe : 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum	» infraction GC DC	» l'équipe ne peut pas concourir DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » pas d'accréditations autour du cou, pas de bijoux visibles » si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement de couleur uniforme » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 21 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym .

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe, sinon l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas et est considéré comme étant absent lors de la compétition
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» règlementation code de pointage FFGym » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.